

PROGRAMME DE FORMATION

Loi Pacte : PER, assurance vie, PEA, épargne salariale

Connaître les principales mesures de la loi Pacte relatives à l'épargne retraite, l'assurance vie, le PEA et l'épargne salariale et maîtriser le cadre juridique et fiscal des nouveaux plans d'épargne retraite

Date:	PAS DATE
Durée:	2 heures
Type / Prix:	240 €
Objectifs:	• Appréhender les principales mesures de la loi Pacte relatives à l'épargne retraite, l'assurance vie, le PEA et l'épargne salariale. • Maîtriser le cadre juridique et fiscal des nouveaux plans d'épargne retraite.
Contenu pédagogique:	• Epargne retraite : plans d'épargne retraite, fonctionnement, modes d'alimentation, cas de sortie anticipée, fiscalité, sortie en capital, transférabilité des produits, gestion pilotée • Assurance vie : transférabilité, passerelle temporaire vers le PER, prime en numéraire, élargissement des supports éligibles, renforcement des obligations d'information, réforme des contrats euro-croissance • PEA : absence de clôture après 5 ans, nouveaux cas de sortie anticipée, relèvement du plafond et nouveaux titres éligibles pour le PEA-PME, création d'un PEA "Jeune" • Epargne salariale : forfait social, participation, intéressement, PEE et PERCO, actionnariat salarié
Heures réglementaires:	CGPI / Courtiers • IAS / DDA : 2 heures Experts-Comptables • 2 heures Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus
Format:	Replay

Moyen pédagogique:

Diaporama (notions métier, exercices d'application, questionnaires de compréhension)

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation:

Quiz d'évaluation des acquis

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

